

# DOSSIER DE PRESSE



AGRICULTURE ET  
ALIMENTATION

## Plan Bi'O : POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLES EN OCCITANIE

Lundi 18 septembre 2023

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



La Région  
Occitania  
Pyrénées - Méditerranée

  
EAU  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

agence  
de l'eau  
RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE

Établissement public de l'État

  
InterBIOccitania



Parce qu'encourager l'agriculture biologique c'est préserver nos écosystèmes, notre santé et nos paysages, ce nouveau Plan Bio est une réponse politique ambitieuse aux difficultés rencontrées par nos agriculteurs, qui chaque jour font le choix de cultiver leurs terres avec des méthodes plus respectueuses de l'environnement.

La Région a ainsi souhaité poursuivre avec ses partenaires, une action commune avec les producteurs engagés, afin de structurer des filières et compenser les surcoûts induits par l'agriculture biologique. L'accès à l'écorégime, prévu dans la nouvelle PAC, et l'aide régionale au maintien de l'agriculture biologique 2023 iront dans ce sens. La Région amplifiera la valorisation et la promotion des produits bio que ce soit au travers de sa marque régionale « Sud de France - Le Bio d'Occitanie », ou de la plateforme destinée à la restauration collective Occit'Alim.

Élue meilleure Région bio d'Europe l'année dernière, l'Occitanie s'est toujours démarquée par la qualité de son agriculture, la capacité des agriculteurs à s'adapter aux besoins des consommateurs et la durabilité de ses systèmes agricoles. Pour conserver cette excellence, nous devons construire des politiques publiques offrant des solutions à nos agriculteurs pour s'installer plus facilement, mieux accompagner leurs changements de pratique et accéder plus simplement aux aides. C'est ce que nous faisons avec nos contrats agriculture durable, ou encore la création de notre foncière agricole régionale.

## **CAROLE DELGA**

**Présidente de la Région  
Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée**



« À l'heure du changement climatique, de la récurrence d'épisodes météorologiques intenses, et de difficultés économiques au sein de la filière, il est plus que jamais nécessaire de soutenir les agricultrices et agriculteurs engagés ou en passe de l'être en agriculture biologique.

L'agriculture biologique est une voie vertueuse pour parvenir à un mode de production réduisant significativement l'utilisation d'intrants agrochimiques afin de produire des aliments meilleurs pour la santé, dans le respect des milieux. C'est aussi un moyen de répondre à l'attente des consommateurs - citoyens qui sont de plus en plus attentifs à la qualité de leur alimentation, aux conditions de production et à l'origine des produits.

Je me réjouis de la signature de ce plan régional au travers duquel l'État s'engage avec ses partenaires pour les 5 prochaines années. Ainsi, ce sont plus de 300 millions d'euros qui seront attribués aux exploitations bénéficiaires en 5 ans grâce aux crédits européens du FEADER, ainsi qu'aux crédits de l'État et des agences de l'eau en faveur d'une agriculture plus vertueuse, afin de relever les enjeux alimentaires et écologiques d'aujourd'hui et de demain »

**PIERRE-ANDRÉ DURAND,**  
**Prefet de Région, Prefet de Haute-Garonne**



“

Ce plan concourt aux objectifs de l'Agence pour la préservation de l'eau et de la biodiversité. Nous avons renforcé nos aides à l'agriculture bio, notamment pour les filières et nous continuerons à le faire. Je me félicite de notre engagement commun en faveur d'une agriculture porteuse de préservation de l'eau en quantité et en qualité dans nos territoires.

### **GUILLAUME CHOISY**

**Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne**



“

Le bassin Rhône-Méditerranée est très concerné par la pollution par les pesticides qui sont la 1ère cause de déclassement de la qualité des eaux souterraines. Le soutien à l'agriculture biologique est indispensable pour reconquérir une eau de qualité, notamment sur les aires d'alimentation de captage. En Occitanie, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a apporté plus de 5M€ d'aides par an à la conversion depuis 2015, soit près de 4000 hectares financés chaque année. La transition vers une agriculture à moindre impact sur l'eau est en marche. L'agence de l'eau est aux côtés du monde agricole, aussi bien pour faire évoluer les pratiques en faveur de la qualité de l'eau et de la sobriété de son utilisation que pour impulser des projets de nouvelles filières à bas niveau d'intrants, ou soutenir les avancées de l'agroforesterie.

### **LAURENT ROY**

**Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**



“

Alors que la crise touche toutes les femmes et les hommes engagés en bio dans notre région, ce nouveau Plan Bi'O va nous permettre de mener les actions nécessaires pour consolider nos filières. Soutenir les producteurs, expérimenter pour progresser, accompagner les entreprises, relancer la consommation en communiquant sur les bienfaits de la bio et valoriser les atouts de nos produits bio régionaux. Il faut actionner tous les leviers pour que cette production de qualité, gage de protection de notre environnement, de notre santé, poursuive son développement en Occitanie. Nous sommes engagés pour sa réussite et serons exigeants sur les moyens donnés à ce plan pour que la région Occitanie soit une terre bio.

### **CHRISTIAN SOLER**

**Président d'Interbio**

# UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR DÉVELOPPER LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION BIO

Pour répondre aux besoins des professionnels du secteur qui font face à de nouveaux défis (dont la baisse de la consommation de produits bio), l'État, la Région Occitanie, les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que l'association interprofessionnelle Interbio Occitanie\* ont élaboré collectivement un nouveau plan amplifiant leur action pour le développement de l'agriculture biologique. L'objectif de ce plan est de renforcer la production en Occitanie, 1<sup>ère</sup> région bio de France et meilleure Région bio d'Europe, tout en soutenant la distribution et la consommation de produits bio, après deux années de tassement du marché lié aux inquiétudes des consommateurs concernant leur pouvoir d'achat.

A travers ce nouveau plan, l'ensemble des partenaires affichent des objectifs communs, tant en termes de production que de consommation avec l'ambition d'atteindre :

- **25% de surfaces agricoles régionales converties** en agriculture bio en 2027 (20% en 2022) ;
- **12% de part du bio dans la consommation alimentaire des ménages** en 2027 (6,1% en 2022).

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes d'actions ont été déterminés :



► **Axe 1 : soutenir la consommation de produits bio dans tous les circuits**, en valorisant les atouts de l'agriculture biologique pour l'environnement et la santé auprès des consommateurs et en développant les débouchés vers les marchés régionaux, nationaux et internationaux, notamment via le développement de la marque « Sud de France - Le Bio d'Occitanie » ;



► **Axe 2 : faire de l'agriculture biologique un atout pour les territoires**, en valorisant les bonnes pratiques des territoires engagés dans un projet de développement de l'agriculture biologique, ou en développant l'offre agritouristique dans les exploitations engagées ;



► **Axe 3 : favoriser l'accès à l'agriculture biologique pour tous**, en augmentant la part de produits bio et locaux dans les établissements scolaires et en renforçant les liens entre les acteurs de la solidarité alimentaire et les filières bio régionales ;



► **Axe 4 : consolider la filière bio et structurer ses filières pour garantir un juste partage de la valeur ajoutée**, en soutenant les conversions et les transmissions d'exploitations en agriculture biologique, en favorisant le partage de connaissances et pratiques entre agriculture biologique et conventionnelle ;



► **Axe 5 : développer l'offre de formation et de recherche-expérimentation**, en augmentant la part d'exploitations agricole bio au sein des lycées agricoles, en soutenant les expérimentations menées en agriculture biologique au sein de centres de recherche, ou en favorisant les partenariats entre les acteurs de l'enseignement supérieur et le secteur de la recherche ;



► **Axe 6 : consolider l'animation et la gouvernance de la filière Agriculture Biologique régionale**, en renforçant la représentation de l'Occitanie au sein des instances de décisions qui concernent l'agriculture biologique, en mutualisant les outils et partage d'informations au sein des filières professionnelles.

Parmi ces axes d'actions, les mesures phares de ce nouveau plan sont :

- **La mise en œuvre des aides à la conversion (CAB)**, sous l'autorité de gestion de l'État pour la période 2023-2027, afin de continuer à accompagner la dynamique de conversion vers l'agriculture biologique, avec les cofinancements du ministère de l'agriculture et des Agences de l'eau à hauteur d'environ 60 M€ par an (dont 35 M€ de FEADER) ;
- **Le prolongement de l'aide au maintien en bio en 2023** : bien que cette mesure ne relève plus de sa compétence dans le cadre du nouveau Plan Stratégique National 2023-2027 (PSN), la Région y consacre **12 M€** en 2023, (dont 9 M€ de fonds européens FEADER) au titre de la fin de gestion de l'ancien programme ;

\* Association interprofessionnelle Interbio est composée de : Chambre Régionale d'Agriculture, la Coopération Agricole Occitanie, Bio Occitanie, Ocebio, Sud Vin Bio

- Le soutien aux actions de recherche-expérimentation permettant de sécuriser et lever les incertitudes liées à la production bio ;
- L'organisation d'une Semaine de l'agriculture bio en Occitanie à l'automne 2023 (voir ci-dessous) ;
- L'augmentation de la part du bio dans les cantines, notamment via les objectifs de la loi EGalim et l'opération « L'Occitanie dans mon assiette » qui prévoit de porter à 75% la part de produit de qualité et locaux, dont 30% en bio, dans les repas servis aux lycéens, et sans surcoût pour les familles ;
- L'accompagnement des projets d'investissements dans les exploitations et entreprises engagées en bio seront priorités et ces derniers pourront bénéficier d'une bonification d'aide de 10%.

L'État est autorité de gestion des fonds destinés à l'Agriculture Biologique. Ce sont donc 300M€ de crédits FEADER et État qui seront mobilisés sur la durée du plan (soit 60 M€ par an).

134 M€ de crédits régionaux et de fonds européens FEADER, gérés par la Région, sont prévus sur la période pour accompagner des projets en faveur du développement du bio.



Marché de plein vent à Montauban (82)  
© Lecarpentier Lydie - Région Occitanie

# Q ZOOM SUR...

## LA PREMIÈRE SEMAINE DE L'AGRICULTURE BIO EN OCCITANIE

Afin de valoriser le travail et l'engagement des agricultrices et des agriculteurs bio, la Région Occitanie organise du 23 au 30 septembre 2023, la première édition de la Semaine régionale de la Bio.

Tout au long de cette semaine, des actions seront organisées sur l'ensemble du territoire pour valoriser les produits issus de l'agriculture biologique :

- **Proposition de plats et de menus produits bio dans les restaurants des lycées de la Région ;**
- **Mise en avant de l'offre de produits bio sur la plateforme Occit'Alim** via notamment un livret de recette réalisé pour les lycées du territoire à partir de produits proposés sur le catalogue Occit'Alim, la distribution de kit de communication pour valoriser les atouts des produits bio, ou encore la valorisation de l'offre bio de la plateforme auprès des lycées ;
- **Mise en avant des exploitations agricoles des lycées :**
  - **Portes ouvertes** organisées au domaine viticole en production AB sur le **site du lycée agricole de Charlemagne ;**
  - **Organisation d'un ciné-débat** à destination des élèves du **lycée agricole Claude Simon à Rivesaltes.**

La Région soutient les actions mises en place par Interbio Occitanie :

- **Mise en avant des produits Bio d'Occitanie auprès d'une cinquantaine de magasins spécialisés** accompagnée d'une offre de 15% offerte par des entreprises régionales ;
- **Un jeu concours organisé par Interbio Occitanie** pour remporter un panier de produits bio ;
- **Une campagne de promotion sur les réseaux sociaux** pour encourager la consommation de produits issus de l'agriculture biologique.

## [ REPÈRES ]

### LES APPORTS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le bio n'est pas juste un label. Ce sont des modes de production avec des vertus concrètes en matière de biodiversité, de santé, de bien-être animal, de paysages et d'emplois :

- **Un sol vivant et fertile** : des teneurs en matières organiques élevées et une vie biologique du sol plus importante ;
- **Une eau de qualité** : la non-utilisation de pesticides chimiques de synthèse, l'introduction de culture de légumineuses et l'utilisation d'engrais organiques préservent la qualité ainsi que la faune et la flore de l'eau ;
- **Une biodiversité préservée** : la présence de prairies, de haies, de bandes enherbées ainsi que des rotations de cultures plus diversifiées et plus longues offrent aux animaux des abris et des ressources alimentaires plus variées et continues ;
- **Un atout pour le climat** : les émissions de gaz à effet de serre sont limitées grâce à la non-utilisation d'engrais azotés de synthèse et la culture de plantes légumineuses ;
- **Une alimentation de qualité** : une concentration en certains nutriments plus élevée est observée dans les produits bio et notamment une teneur supérieure en polyphénols, une richesse naturelle du lait en Oméga 3 et des teneurs plus fortes en acides gras poly-insaturés.

Source : Agence bio

#### En Occitanie, l'agriculture bio c'est :

- **Plus de 20% des surfaces agricoles régionales cultivées en bio** (600 000 hectares) et **13 500 producteurs engagés** ;
- Depuis 2019, **la moitié des installations aidées en agriculture se font en bio**, soit près 400 installations aidées par an ;
- **L'Occitanie représente une part importante de la production nationale dans toutes les filières bio** : 1<sup>ère</sup> en viticulture, grandes cultures, surfaces fourragères, ovins lait et viande ; 2<sup>ème</sup> en fruits, apiculture et bovins viande ; 3<sup>ème</sup> en plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) et légumes frais.



Exploitation bio - Domaine Fontales à Montreal (11)  
© Darnaud Antoine - Région Occitanie

# L'OCCITANIE : TERRE DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Soumis à l'impact du réchauffement climatique, aux exigences d'une alimentation saine et de qualité, le secteur de l'agriculture est au carrefour de nombreux défis. Entre 2016 et 2022, la Région Occitanie a triplé (de 30 à 90 M€) le budget régional dédié à l'agriculture, consacrant 12€ d'investissement par habitant contre 5€ en moyenne dans les autres régions, pour permettre aux agriculteurs de mieux vivre, d'adapter leurs méthodes de travail et leurs outils de production au changement climatique et à la transition agroécologique.

Le premier plan B'IO régional, mis en œuvre sur la période 2018-2022, a permis de **porter l'Occitanie en première place des régions françaises**, grâce au travail de l'ensemble des partenaires et professionnels de la filière. Contrats agriculture durable, foncière agricole, la Région Occitanie se mobilise depuis plusieurs années pour accompagner les agriculteurs dans leur transition agroécologique.

En septembre 2022, la Région Occitanie s'est vue décernée le **1<sup>er</sup> prix européen de l'agriculture biologique**, porté par la Commission européenne, dans la catégorie « Meilleure Région ». Ce trophée vient **récompenser l'ensemble des actions mises en place pour le développement de l'agriculture biologique**.



Marie Couderc, viticultrice, vins AOP Fronton en agriculture biologique, Château des Peyraux, Villematier (31) © Pouchard Sébastien - Région Occitanie

## CONTRATS AGRICULTURE DURABLE : UN OUTIL ADAPTÉ POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Afin d'accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs dans la transition agroécologique, la Région Occitanie a mis en place le Contrat Agriculture Durable. Ce dispositif finance, à hauteur de **1 500€**, un temps d'accompagnement individuel et personnalisé de l'agriculteur en lui permettant : d'appréhender les projets de manière transversale et de sécuriser ces changements grâce à un accompagnement et à des aides en lien avec la stratégie de transition de l'exploitation. Pour réaliser cet accompagnement,

la Région a sélectionné 55 structures expertes (chambres d'agriculture, structures de conseil et d'accompagnement, coopératives et entreprises, etc.).

Après une phase d'expérimentation, les contrats agriculture durable sont désormais déployés sur l'ensemble du territoire régional avec l'**ambition d'atteindre le cap des 10 000 contrats réalisés d'ici 2027**.

## LA RÉGION S'ENGAGE POUR GARANTIR LES EMPLOIS DE DEMAIN ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

La Région a lancé en juin dernier **un nouveau plan pour l'installation et la transmission des exploitations, d'un montant de 190 M€ sur 5 ans, créant 3 nouveaux dispositifs pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs** : une **nouvelle aide à la transmission** pour accompagner les cédants dans leur procédure de transmission, **la dotation Nouvel Agriculteur (DNA) pour les plus de 40 ans et la dotation Jeune Agriculteur (DJA)**. Pour faciliter l'installation d'agricultrices, la Région a été la première Région de France à créer un bonus allant jusqu'à 2 000€, qui viendra s'ajouter à la DJA et la DNA.

Opérationnelle depuis décembre 2022, la Foncière Agricole accompagne l'installations de nouveaux agriculteurs en se portant acquéreur du terrain agricole, permettant au producteur de prioriser les investissements matériels. **Elle permet également d'accompagner des projets développant une agriculture respectueuse, viable et rentable, qui ne seraient pas accompagnés via les circuits bancaires classiques.** Suite à une première phase d'expérimentation, qui a permis de suivre 10 projets, la foncière est désormais opérationnelle. En 2023 la foncière et la Région ont soutenu 6 projets d'installation.



## DES AIDES SIMPLIFIÉES POUR FACILITER LES INVESTISSEMENTS DES AGRICULTEURS

Dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027, la Région poursuit son action pour soutenir les investissements au sein des exploitations agricoles. **La priorité est donnée aux projets propices à un modèle de production plus durable.** Pour simplifier les demandes d'aides, la Région a regroupé une trentaine de dispositifs régionaux existants en trois nouveaux dispositifs d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles :

◆ **Un dispositif d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles et les collectifs Cuma** : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (cofinancé par le FEADER).

◆ **Un Pass « petits investissements dans les exploitations agricoles »** mobilisant uniquement des fonds régionaux pour financer par exemple des équipements d'élevage, de protections contre les aléas climatiques ou encore des outils de transformation. Ce dispositif est accessible depuis juin 2023.

◆ **Un Pass « plantation »** permettant d'accompagner les projets de plantation de vergers, de vignes (pour les nouveaux installés), de plantes à parfum, aromatiques, médicinales, et l'agroforesterie.



## **LA RÉGION OCCITANIE COMPTE ENVIRON 60 000 EXPLOITATIONS AGRICOLES, DONT 13 000 ENVIRON SONT ENGAGÉES EN BIO**

L'Union européenne et l'État, au travers des aides de la PAC et des dispositifs nationaux complémentaires, soutiennent l'agriculture de la région Occitanie à hauteur d'**1,5 milliards d'euros par an** :

- environ 900 M€ sur le premier pilier de la Politique Agricole Commune (aides découplées dont écorégime, aides couplées et organisation commune des marchés agricoles) ;
- environ 400 M€ sur le deuxième pilier (indemnité compensatoire de handicaps naturels, aides à la conversion à l'agriculture biologique, mesures agroenvironnementales et climatiques, crédits d'impôt, prévention des risques, pastoralisme, etc.) ;
- environ 150 M€ d'aides conjoncturelles (action sociale, crises sanitaires, climatiques et économiques) ;
- environ 6 M€ au titre de la recherche, de l'expérimentation et du développement ;
- environ 5 M€ au titre des dispositifs d'animation et de conseil (structuration des filières - dont la bio -, groupements d'intérêts économiques, projet alimentaire territorial, installation transmission, etc.).

Parmi toutes ces aides de l'État et de l'UE à l'agriculture régionale, certaines sont spécifiques pour l'agriculture biologique :

- L'aide à la conversion à l'agriculture biologique, qui représente un budget d'environ **60 M€** par an pour l'Occitanie (15 M€ du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 10 M€ des agences de l'eau et 35 M€ de FEADER) ;
- Le crédit d'impôt bio qui représente un budget d'environ **20 M€ par an** pour l'Occitanie ;
- Les aides à l'animation et au développement de la filière bio d'Occitanie, pour un montant d'environ **700 k€ par an** ;
- Le fonds avenir bio (Agence bio) qui accompagne chaque année plusieurs projets structurants pour la filière bio régionale.

### **La CAB, aide à la conversion à l'agriculture biologique**

D'importants moyens budgétaires seront mobilisés pour l'aide à la conversion, à hauteur d'environ **60 M€ par an pour l'Occitanie**, afin de poursuivre l'essor des surfaces régionales en agriculture biologique.

Pour fixer ce budget, une trajectoire de conversion a été fixée à 25% de la surface agricole utilisée en Agriculture Biologique en 2027 (19,4 % en 2021).

### **Le crédit d'impôt bio**

D'importants moyens budgétaires seront mobilisés pour l'aide à la conversion, à hauteur d'environ **60 M€ par an pour l'Occitanie**, afin de poursuivre l'essor des surfaces régionales en agriculture biologique.

Pour fixer ce budget, une trajectoire de conversion a été fixée à 25% de la surface agricole utilisée en Agriculture Biologique en 2027 (19,4 % en 2021).



## A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - @SauvonsLeau

Établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, elle a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.



## A propos de l'agence de l'eau Adour-Garonne

@Adour\_Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne est experte sur les questions d'eau dans le grand Sud-Ouest. Elle assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la quantité et la qualité de l'eau, des rivières, des eaux souterraines et du littoral, ainsi que la préservation des milieux aquatiques.

Elle agit pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau en finançant les projets qui concourent à l'atteinte du bon état des eaux. Pour cela, elle assure la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, la planification de la gestion de l'eau et sa gouvernance par bassin hydrographique.

Son territoire est le bassin hydrographique Adour-Garonne, 1/5 du territoire national, composé des sous-bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne, du Lot, du Tarn-Aveyron et de la Charente ainsi que sur tout le littoral aquitain et charentais..

Il offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 420 km.

L'agence de l'eau Adour-Garonne, dont le siège est à Toulouse, emploie 260 collaborateurs avec cinq antennes territoriales : Pau, Bordeaux, Brive, Rodez, et Toulouse.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'État doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Née de la loi sur l'eau de 1964, l'Agence est placée sous double tutelle : celle du ministère de la Transition écologique et celle du ministère de l'Économie et des Finances.



InterBIO Occitanie

## Qui sommes-nous ?

Interbio Occitanie est l'association interprofessionnelle bio d'Occitanie regroupant les 5 réseaux professionnels actifs dans le développement de la filière bio régionale des producteurs aux consommateurs.



Nos ambitions

